

Réunion d'information du 19 mai 2026

POST-MOUVEMENT DE MUTATION DES CONTRÔLEURS ADMINISTRATIFS ET PROGRAMMEURS - ANNÉE 2026

Les organisations syndicales étaient conviées le 19 mai 2026 à une réunion d'information sur le mouvement de mutation des contrôleurs et programmeurs.

L'administration nous a donné les statistiques du mouvement et a répondu à quelques-uns de nos propos liminaires.

► 2 082 demandes ont été validées.

Le taux de satisfaction avoisine les 80,4%.

Il y avait 734 promus à affecter (hors mouvement de relocalisation), 32 d'entre-eux n'ont pas obtenu leur 1^{er} vœu. Deux affectations d'office ont été prononcées (une en Haute-Garonne et une dans la Marne).

L'administration reconnaît l'impact du nouveau référentiel en particulier sur le Val d'Oise et les Hautes-Pyrénées (départements fermés) mais aussi sur La Réunion avec 40 affectations dans le mouvement général contre 16 en 2025. Elle avoue ne pas avoir de lisibilité sur les années suivantes. **Selon la DG, il ne reste après le mouvement que 30 postes vacants en réel et le reste c'est de la compensation de temps-partiel.**

► 2 départements dans l'Hexagone sont fermés (le Val d'Oise et les Hautes-Pyrénées). Sur le département de la Haute-Loire, la carte des coupures est erronée, les prioritaires sont rentrés, il reste en attente une collègue disposant d'un critère).

► 197 demandes prioritaires n'ont pas obtenu satisfaction (6 pour la Métropole, 72 pour la Guadeloupe, 24 pour la Martinique et 95 pour La Réunion).

Le mouvement hors « mouvement général » a vu 189 affectations sur 351 demandes validées (dont 23 promus). Le détail est le suivant 55 affectations relocalisation (sur 121 postes offerts), 7 sur le mouvement attractivité, 66 en « services centraux et assimilés », 21 sur le mouvement Hors Métropole et 40 en Directions Nationales Spécialisées, DISI, DIRCOFI.

Sur le mouvement des informaticiens, ce sont 77 demandes qui ont été validées contre 64 en 2025 mais seulement 16 affectations. Il subsiste à l'issue du mouvement 117 vacances d'emplois (15 PAU, 81 PROG, 12 PSE et 9 PSE/CRA).

La DG s'est également engagée à rappeler aux directions locales la nécessité de donner une réponse motivée aux agents qui ne seraient pas retenus sur un poste au choix. Le chef de bureau nous a donné raison sur le fait que ça n'était pas acceptable. Nous lui avons demandé plus de fermeté car les années se suivent et ces comportements perdurent.

👉 CE QUE PENSE LA CGT :

Nous avons dénoncé le tour de magie de la DGFIP qui, par le passage du Tagerfip au Magerfip, a fait disparaître 1 805 vacances d'emplois ! De 2 600 vacances en Equivalent Temps Plein (ETP) au 01/03/2026, nous sommes passés à 894 vacances d'emplois en ETP au 01/03/2027.

Si le mouvement est encore assez ouvert cette année, il commence déjà à se « gripper » puisque déjà 2 départements en métropole sont fermés et aucune affectation n'a été prononcée et un 3^e voit des prioritaires restant en attente. Pour rappel, l'année dernière aucun département de métropole n'était fermé ou avec prioritaires en attente. Nous ne pouvons que redouter le mouvement de l'année prochaine, une fois que les contrôleurs stagiaires auront été affectés et qu'il n'y aura plus de vacances d'emplois.

La CGT Finances Publiques dénonce l'application de ce nouveau référentiel mis en place que dans l'unique but de supprimer des emplois et non pour une meilleure répartition des charges/emplois.

CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION, NOUS SOMMES INTERVENUS POUR DÉNONCER :

- 👉 La situation des collègues ultra-marins qui souffrent depuis trop longtemps de l'éloignement de leurs familles. A l'issue du mouvement, ce sont encore 191 collègues prioritaires (sur 197 au niveau national **soit 97 %**) qui restent en attente de mutation (72 pour la Guadeloupe, 24 pour la Martinique et 95 pour La Réunion). Le cumul des priorités, s'il bénéficie à une partie de nos collègues, crée un désespoir profond chez nos collègues qui n'en ont qu'une et qui se voient d'année en année reculer au tableau de classement sans plus aucun espoir de rentrer chez eux.
- 👉 L'octroi du droit de mutation selon les règles classiques de priorité pour les postes « Hors-Métropole » afin de garantir une égalité de traitement pour tous les agents. En effet, nos collègues prioritaires (CIMM, en situation de rapprochement de conjoint ou RQTH) se voient privés de leur garantie puisqu'il suffit de ne pas retenir leur candidature sans la moindre explication.
- 👉 Des postes « attractivité » non-pourvus alors même qu'ils répondaient à une demande des directions locales recensée par la DG.
- 👉 Une absence de réponse des directions en cas de rejet de candidatures sur postes à profil dénotant un mépris pour les collègues candidats.
- 👉 Le rejet systématique du critère « soutien à un ascendant » de la métropole vers les DROM-COM. Alors que les documents demandés étaient strictement conformes à ceux mentionnés dans l'instruction, l'administration a fait le choix politique et à notre sens illégal de refuser systématiquement l'attribution du critère. Nous avons fait le constat qu'il avait été en revanche accepté des DROM-COM vers la Métropole. Il s'agit, pour nous, d'une décision discriminante et illégale.
- 👉 Nous avons dénoncé l'application du critère « agents affectés à Mayotte, en Guyane, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon » sur les seuls départements de métropole et non sur les DROM-COM.
- 👉 Concernant le mouvement des informaticiens, nous avons dénoncé les vacances d'emplois et le faible taux de mouvement. **La généralisation des postes au choix prive nos collègues du droit à mutation**, et si le recrutement augmente, il est encore largement insuffisant en comparaison du nombre d'emplois vacants.

ÉVOCATION DES DOSSIERS :

A l'issue de cet échange, nous avons pu évoquer dans un cadre collectif, quelques dossiers individuels. Nous espérons que le plus grand nombre d'entre-eux verra sa situation révisée et obtenir satisfaction.

**La CGT Finances Publiques reste vigilante et attentive
pour aider et défendre l'ensemble des collègues.**

Pour contacter nos capistes Erika, Thibaut et Marie : elusb@cgt.fr

06 15 01 37 64 / 06 26 25 67 00 / 06 24 26 91 96